

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**

Toutes les personnes intéressées sont priées de noter les informations qui suivent.

1° À sa séance du 1^{er} mai 2007, le conseil d'arrondissement a adopté les premiers projets dont les descriptions suivent.

CA07 240245 : Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), afin de supprimer les mesures de contingentement des débits de boissons alcooliques pour les bâtiments ayant front sur la rue de la Montagne, entre le boulevard René-Lévesque et la rue Saint-Antoine.

CA07 240221 : Résolution autorisant à certaines conditions une dérogation à l'article 21 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282) afin d'installer 2 équipements mécaniques au toit du 116, rue Saint-Paul Ouest.

CA07 240228 : Résolution autorisant à certaines conditions l'agrandissement du bâtiment portant le numéro 2093, rue de la Visitation, et ce, en dérogation notamment aux articles 8, 9, 49, 61, 70, 104, 134 et 605 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie (01-282), ainsi qu'aux articles 1, 3 et 4 du Règlement sur la construction et l'occupation d'un nouveau bâtiment sur un emplacement situé à l'est de la rue Visitation, entre les rues Berthier et Larivière (98-100).

2° Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 30 mai 2007, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est.

3° Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.

4° Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

5° Une copie de ces projets, un plan des secteurs visés et un document d'information peuvent être consultés aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 5^e étage du 888, boulevard De Maisonneuve Est, station Berri-UQÀM du métro, et au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, station Champ-de-Mars du métro.

Montréal, le 13 mai 2007.

Susan McKercher
Secrétaire d'arrondissement